

NOTE DE SYNTHÈSE DE L'IRMa

Pour la mission d'information sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs technologiques ou naturels

Préparation de l'audition du mardi 16 mars 2021 en visioconférence

Note du 10 mars 2021 – Version consolidée au 15 mars 2021

Rédacteurs : Gérard Perrotin, Bernard Airenti, Serge Taboulot, Henri de Choudens, Serge Peruccio, Sébastien Gominet, Mathias Lavolé, Audrey Borelly, Francois Giannoccaro, Guilhem Dupuis.

INSTITUT DES RISQUES MAJEURS (IRMa)

15 rue Eugène Faure 38000 Grenoble - www.irma-grenoble.com

RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION D'INFORMATION

Les objectifs de la mission sont de moderniser l'acculturation aux risques, notamment, en :

- Posant un diagnostic avec les parties prenantes pour redéfinir les enjeux et attentes,
- Examinant la pertinence des dispositifs existants,
- Identifiant les outils et canaux les plus efficaces pour sensibiliser le grand public,
- Proposant des pistes participatives et mobilisatrices,
- Formulant des propositions pour moderniser les dispositifs à la culture du risque, qu'ils soient nationaux ou territoriaux.

SOMMAIRE DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

PARTIE N°1 - Les constats de l'IRMa issus du terrain

- Approche des enjeux et obstacles à la création d'une culture du risque
- Gestion administrative de l'information préventive et culture du risque
- Culture du risque, sensibilisation et montée en compétence des élus locaux
- Le rôle des entreprises dans la diffusion de la culture du risque

PARTIE N°2 - Quelles évolutions pour une information préventive toujours plus efficace ?

- Un citoyen informé et acteur de sa sécurité
- Synthèse des 25 propositions de l'IRMa
- Détail des 25 propositions de l'IRMa

PARTIE N°3 – Annexes

- Annexe 1 - Les outils réglementaires de l'information préventive ;
- Annexe 2 - Les enquêtes ante/post de l'IRMa ;
- Annexe 3 - Liste d'actions d'information préventive intéressantes ;
- Annexe 4 - Références bibliographiques et documentaires.

SYNTHESE DES 25 PROPOSITIONS DE L'IRMa

N°	PROPOSITIONS
PROMOUVOIR L'ADAPTATION EFFECTIVE DES COMPORTEMENTS VIA DES ACTIONS DE SENSIBILISATION FAVORISANT L'IMPLICATION INDIVIDUELLE ET ENCOURAGER LA PARTICIPATION HABITANTE DANS LES DISPOSITIFS DE PREVENTION DES RISQUES	
1	Eduquer dès le plus jeune âge et tout au long de sa vie le citoyen
2	Favoriser l'implication civile et citoyenne au niveau local
3	Créer des centres ou des lieux emblématiques d'interprétation des aléas et des risques
4	Créer les conditions de la généralisation des entraînements et des exercices à l'initiative des maires et des communes sans attendre les exercices ORSEC
5	Préparer les foyers à faire face aux événements
6	Favoriser le déploiement d'actions interactives et participatives d'information préventive
7	Améliorer la performance des instances de concertation (CSS, CLI ...) et créer en tant que de besoin des commissions locales d'information aux abords des ouvrages hydrauliques
DEVELOPPER LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DE LA CULTURE DU RISQUE AU NIVEAU DES TERRITOIRES	
8	Légitimer les intercommunalités, départements et régions dans l'acculturation aux risques
9	Développer des centres de ressources territoriaux pour la mise en œuvre opérationnelle de la culture du risque auprès des acteurs du territoire et des populations
10	Généraliser les outils réglementaires de l'information préventive des populations où le risque ne peut être exclu et en accompagner le déploiement
11	Evaluer les politiques publiques et l'efficacité des actions d'information préventive
12	Former et responsabiliser dans la durée les élus et décideurs locaux sur la gestion des risques majeurs
13	Cadrer l'information des populations en cas d'incident ou d'accident perceptible de l'extérieur hors contexte PPI (avec ou sans enjeux sanitaires)
14	Développer des outils d'évaluation de la performance des PCS et des DICRIM & auditer ou faire auditer périodiquement les PCS/DICRIM
FAVORISER L'EMERGENCE DE NOUVEAUX CONCEPTS OU SUPPORTS UTILISANT LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET IDENTIFIER DES RELAIS D'OPINION / PRESCRIPTEURS	
15	Consacrer juridiquement le concept d'avertissement précoce et clarifier par ailleurs les concepts de mise en vigilance et d'alerte
16	Définir des comportements « en mode réflexe » clairs et efficaces
17	Consacrer / généraliser les médias sociaux en gestion de l'urgence (MSGU) ainsi qu'en matière d'information préventive
18	Impliquer les assureurs dans l'information préventive des populations
19	Former les journalistes à être des relais d'information avant, pendant et après événement
20	Favoriser l'implication des associations agréées de sécurité civile dans l'éducation et l'information préventive des populations
21	Consacrer le rôle des entreprises et ERP dans la diffusion de la culture du risque
22	Rendre obligatoire l'affichage des risques et des consignes de sécurité dans les bâtis
23	Optimiser l'efficacité de l'information et de l'alerte des populations avec l'appui des technologies de l'information (diffusion cellulaire/Cellbroadcast)
24	Rendre l'IAL intelligible pour tous et favoriser sa bonne diffusion
25	Rassembler et simplifier l'accès aux ressources cartographiques relatives aux risques

Qu'entendons-nous par culture du risque ?

Nous l'entendons **au sens pratique** comme un message simple, fruit d'un partage entre l'Etat, les collectivités, les citoyens et plus largement l'ensemble des acteurs du territoire, afin de faire le lien entre les aléas (naturels ou technologiques) auxquels les territoires sont confrontés et les comportements préventifs à adopter avant, pendant et après la catastrophe. C'est ce que nous donnons comme sens à la « culture du risque » : des connaissances de base permettant de vivre tranquillement et sereinement avec les aléas qui nous entourent et une capacité de réaction adaptée en cas d'évènement afin de conduire à des territoires résilients et moins vulnérables.

Le site georisques.gouv.fr définit le mot culture du risque :

« C'est la connaissance par tous les acteurs (élus, techniciens, citoyens, etc.) des phénomènes naturels et l'appréhension de la vulnérabilité. L'information des populations, et ceci dès le plus jeune âge, est le moteur essentiel pour faire progresser la culture du risque. Celle-ci doit permettre d'acquérir des règles de conduite et des réflexes, mais aussi de débattre collectivement des pratiques, des positionnements, des enjeux, etc. Développer la culture du risque, c'est améliorer l'efficacité de la prévention et de la protection. En faisant émerger toute une série de comportements adaptés lorsqu'un événement majeur survient, la culture du risque permet une meilleure gestion du risque »

Compléter l'approche en reprenant une notion du secteur industriel : la culture de sécurité

« La culture de sécurité est un ensemble de manières de faire et de manières de penser largement partagées par les acteurs d'une organisation à propos de la maîtrise des risques les plus importants liés à ses activités » (ICSI). Pour notre Institut, cette formulation d'une culture partagée de la sécurité est intéressante et semble complémentaire à la notion de la culture du risque qui semble plutôt issue du domaine des risques naturels.

Selon CHEVREAU et WYBO¹, la notion de culture de sécurité peut de ce fait être considérée comme le vecteur d'un projet stratégique spécifique de maîtrise des risques :

- Basé sur une identification des dangers et une caractérisation objective des risques ;
- Nécessitant la définition de critères d'acceptation des risques ;
- Favorisant l'apprentissage et le partage d'expérience ;
- Reposant sur l'implication de tous les acteurs ;
- Dépendant de la fiabilité des barrières de sécurité mises en place et des pratiques quotidiennes des membres de l'organisation ;
- Définissant la sécurité comme une priorité pour l'organisation.

Une approche dite de « culture de sécurité » ne consiste donc pas à faire de la sécurité une « bulle » séparée des autres enjeux de l'organisation.

Elle va s'intéresser à :

- La place donnée à la culture de sécurité dans les arbitrages effectués par l'organisation ;
- L'influence de la culture de l'organisation sur les comportements et pratiques de sécurité.

¹ Approche pratique de la culture de sécurité. Pour une maîtrise des risques industriels plus efficace François-Régis Chevreau, Jean-luc Wybo dans Revue française de gestion 2007/5 (n° 174)

1. APPROCHE DES ENJEUX ET OBSTACLES A LA CREATION D'UNE CULTURE DU RISQUE

a) Un blocage culturel préexistant dans la gestion territoriale des risques²

Les populations semblent de moins en moins prêtes à vivre avec le risque. Dans l'inconscient collectif, on pense que les progrès techniques devraient remédier à ces problèmes. Tout se passe comme si une catastrophe aujourd'hui était tout simplement inconcevable, comme si le fait de subir une catastrophe relevait d'une autre époque, du temps jadis.

Pour réduire les risques présents sur les territoires, la société peut agir principalement de deux manières : réduire les aléas et/ou réduire la vulnérabilité des enjeux exposés. Mais dans le paradigme actuel, la société a beaucoup de difficultés à s'entendre dire sa vulnérabilité. En effet, c'est un exercice culturellement difficile et déstabilisant.

Les débats et questionnements de la société autour du changement climatique (et de ses impacts probables) ou encore de la crise sanitaire (COVID19) actuelle, illustrent aujourd'hui la difficile prise de conscience de la vulnérabilité de notre société. Toutes ces questions démontrent ce sentiment d'insupportable vulnérabilité : lorsque l'avenir est incertain, l'acceptabilité des risques décroît presque automatiquement.

De plus, des années de culture de l'ingénieur pendant lesquelles l'État a été très présent ne facilitent pas le renversement des approches où l'on demande aux territoires d'accepter l'idée qu'ils sont parfois en partie responsables de ce qui leur arrive (étalement urbain au plus près des installations industrielles, imperméabilisation des sols, sous dimensionnement des ouvrages de protection...). Les sciences de l'ingénieur, essentiellement focalisées sur la réduction des aléas (digues, bâtiments parasismiques, réduction des risques industriels à la source ...) ont dominé les politiques de prévention des risques jusque dans les années 1980.

À partir de cette période, on commence à prendre conscience des limites d'une prévention focalisée uniquement sur des solutions techniques pour accorder de plus en plus de crédit aux solutions visant à réduire la vulnérabilité des enjeux. Il faudra pratiquement 20 ans pour que les travaux de recherche sur la réduction de la vulnérabilité parviennent à percoler sur le terrain et soient déclinés dans les politiques opérationnelles de prévention des risques.

Les freins culturels, mais aussi la difficulté pour les acteurs en charge de la réduction des risques à intégrer ces nouvelles approches de réduction de la vulnérabilité (dont les outils sont pour partie issus des sciences sociales) expliquent en partie cette lenteur. On voit que les acteurs « traditionnels » de la réduction des risques ont élargi leurs compétences pour intégrer de nouvelles fonctions, davantage centrées sur les problématiques de résilience, de vulnérabilité, de préparation et d'anticipation.

Enfin, les différentes étapes qui ont conduit à la déconcentration et à la décentralisation ces dernières décennies sont venues renforcer la responsabilité des acteurs locaux relative à la prévention des risques et confirment le rôle du citoyen comme acteur de sa propre sécurité. Cette réalité vient également répondre à une attente forte d'une approche « horizontale » intégrant et responsabilisant l'ensemble des acteurs territoriaux. Le temps d'une réponse verticale de l'Etat comme seul et unique responsable de la sécurité et de la protection de la population est donc bien révolu. Mais il convient probablement encore de renforcer et de généraliser dans les territoires la mise en œuvre de politiques publiques innovantes et adaptées aux réalités locales.

² Liégeois Marie, « Mémoire des catastrophes et culture du risque », Pour, 2014/3 (N° 223) - Voir annexe 4

b) La sensibilisation au risque, apparaît comme essentiellement « aléa-centrée »³

En matière de sensibilisation aux risques majeurs, des efforts sont faits pour tenter de responsabiliser les citoyens sur la problématique de la préparation aux catastrophes. Pourtant, la mesure même de sensibilisation au risque, apparaît à la lumière des concepts encadrant la gestion des risques et des catastrophes, comme essentiellement « aléa-centrée ». C'est-à-dire qu'elle est centrée sur l'aléa, quelle que soit son origine, naturelle ou technologique, du fait qu'elle cherche à faire prendre conscience aux citoyens de l'existence du danger, et éventuellement de la nécessité de se préparer. Elle part donc du principe (qui s'avère erroné) qu'à bonne connaissance du risque, bon comportement de mise en sécurité, limitant les causes explicatives des comportements de mise en danger, à des causes cognitives de l'aléa.

Toutefois, la recherche en matière de réduction des risques, a montré que la vulnérabilité des populations est liée, au-delà d'une possible méconnaissance du danger, à des causes socio-économiques, politiques, culturelles qui exercent des contraintes sur les choix des populations à s'exposer aux dangers, à se maintenir dans les zones à risques, à ne pas adopter les bons réflexes. Les comportements ne sont alors plus considérés comme liés exclusivement à la perception des risques : autrement dit, il ne suffit pas de connaître le danger et de savoir se mettre en sécurité, pour ne pas être vulnérable, encore faut-il en avoir les moyens et ne pas subir trop de contraintes. L'approche dite de vulnérabilité-centrée, montre qu'il est essentiel d'adopter une démarche qui tient compte des causes socio-économiques de la vulnérabilité.

En allant dans le même sens, ce courant conceptuel basé sur des analyses pragmatiques de terrain, a montré que les populations locales n'étaient pas que vulnérables, elles détenaient également des savoirs, savoir-faire, connaissances qu'il était judicieux de connaître et d'intégrer dans les stratégies de réduction des risques, incitant les gestionnaires à ne plus considérer les personnes exposées, comme de potentielles victimes impuissantes à administrer (logique d'Etat providence), mais comme des citoyens « experts » à intégrer dans leurs stratégies. De surcroît, les capacités détenues par les personnes exposées constituent de réelles ressources dont ils peuvent disposer pour se préparer. Ces moyens d'existence reposent sur des ressources physiques, sociales, économiques, naturelles, qui sont interreliées, évolutives, ancrées sur un territoire de vie et constituent un vrai dispositif de résilience pour les populations.

La résilience est un concept puissant en matière de réduction des risques. Il repose sur l'idée que l'on peut s'adapter sur le long terme aux contraintes du territoire, faire en sorte que ces moyens d'existence soient robustes face à une crise et permettent la continuité de vie. Encore faut-il que les citoyens aient conscience de détenir des ressources et qu'ils fassent le lien entre leur quotidien et leur capacité à faire face et se relever facilement d'un événement.

Si, à l'heure actuelle, de gros efforts sont faits en matière de sensibilisation, ils ne s'inscrivent pas totalement dans cette approche de résilience. En effet, même si les supports de sensibilisation sont de plus en plus participatifs, ludiques et s'inscrivent dans une démarche d'implication habitante, ils restent pour la grande majorité, encore aléa-centrés, mettant l'accent sur le caractère extrême des dangers de manière souvent anxiogène, et très loin de l'approche « résilience ».

³ Sensibiliser à la résilience face aux risques d'inondation - le jeu UNIFORCE – Pauline Texier - Laboratoire "Environnement, Ville, Société" - UMR 5600 du CNRS

c) Des difficultés opérationnelles pour développer une culture du risque locale

Promouvoir un référentiel culturel collectif sur les risques majeurs auprès de la population nécessite d'élaborer une stratégie horizontale au plus proche des territoires. Et cela passe nécessairement par **la pérennisation dans le temps d'une série d'actions de responsabilisation et de préparation** des collectivités locales, des relais d'opinion locaux et même des entreprises ou associations. Ce sont des stratégies adaptées aux réalités du terrain qui permettront d'informer et d'impliquer les citoyens pour faire face efficacement aux risques. Le citoyen n'étant plus seulement passif mais acteur de sa sécurité et en capacité de vivre avec le risque.

Dans cet état d'esprit, la législation et la réglementation confèrent des responsabilités partagées entre l'Etat, les EPCI et le Maire en matière de prévention des risques et de gestion des crises. La loi n°2004-811 du 13 août 2004 dite de modernisation de la sécurité civile a par exemple confié aux maires les missions de planification de la sauvegarde (avec le Plan Communal de Sauvegarde) et a rappelé le rôle essentiel du citoyen et de la société civile en matière de sécurité (face aux risques majeurs).

De manière évidente, les constats de notre institut issus du terrain font apparaître que les collectivités de moins de 5 000 habitants, soit 33 000 communes sur les 35 350 que compte notre pays (dont 30 000 de moins de 2000 habitants), n'ont pas les moyens et les connaissances pour assurer efficacement dans la durée ces missions de préparation des populations à faire face à des situations critiques.

Sur ce sujet, on constate que le caractère opérationnel des Plans Communaux de Sauvegarde approuvés par les maires est très hétéroclites. Au-delà d'une statistique de déploiement des PCS qui évolue favorablement d'année en année, nous observons que ces dispositifs de gestion de crise sont rarement efficaces et ce pour différentes raisons : Absence d'appropriation de élus/agents, documents incomplets, manque de mise à jour, absence d'entraînements etc.

Il en est de même pour le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), qui bien qu'en voit de généralisation, n'est pas encore déployé uniformément (absence de contrainte réglementaire pour toutes les communes) et dont la qualité reste souvent discutable (non-conformité réglementaire, diffusion partielle, intelligibilité des contenus, mise à jour etc.).

De plus, ce constat est valable pour les réunions publiques d'information ou tous autres moyens appropriés (les contraintes de format sont libres d'après la réglementation - obligatoires tous les deux ans) qui ne sont que rarement mis en œuvre ou le sont de manière inadaptée pour transmettre une information à une large gamme de la population.

Il faut néanmoins nuancer ces propos avec des actions locales qui font figure de bonne pratique (**voir l'annexe n°3**). Ces dernières émergent souvent grâce à l'implication d'acteurs locaux (élus ou agents des collectivités ; porteurs de la GEMAPI ou encore des SPPPI ou associations).

Il paraît donc nécessaire de renforcer les mesures d'accompagnement des maires en la matière, en particulier pour les petites et moyennes communes afin de répondre efficacement aux obligations réglementaires en matière d'information préventive et de préparation des communes en matière de gestion de crise (Plan Communal de Sauvegarde notamment). L'obligation réglementaire ne devant pas être traitée uniquement comme une contrainte mais permettant de mettre en œuvre une information préventive efficace et opérationnelle.

Il faudrait également conduire à la généralisation de bonnes pratiques sur les territoires notamment en identifiant les expériences locales notables et en favorisant leur déploiement sur d'autres territoires.

d) Le rôle des EPCI à renforcer

Les violentes intempéries sur l'arc méditerranéen en fin d'année 2020 qui ont occasionné des dégâts tristement exceptionnels, dans les vallées montagneuses des Alpes-Maritimes notamment, mettent une nouvelle fois en exergue les difficultés pour les maires d'anticiper et de gérer de telles situations de crise au niveau local : connaissance de la réalité des aléas naturels et de leur emprise sur le territoire, anticipation des menaces existantes sur leur territoire, information préventive des populations, appréciation de la vulnérabilité des enjeux exposés, mise en œuvre des dispositifs d'alerte et d'information des populations, communication de crise en tenant compte de la perception de la situation, coordination des actions de retour à la normale ...

Au cours de ces événements, la solidarité et l'entraide intercommunale (voire départementale) ont souvent été des leviers d'actions, en appui aux réponses opérationnelles verticales de l'Etat et des réponses communales. Mais celles-ci ont été mises en place de manière spontanée en réaction aux événements et n'étaient pas planifiées en amont (comme peuvent l'être la réponse communale avec le PCS ou la réponse de l'Etat avec l'ORSEC).

Aussi, la préparation des territoires à faire face aux catastrophes peut constituer un des objectifs de coopération entre l'intercommunalité (voire les départements dans les territoires ruraux) et les communes qui la compose au titre notamment de la solidarité et de l'entraide intercommunale.

À travers son emprise territoriale plus large, des moyens techniques et fonctionnels dont elle dispose et la prise de recul qu'elle rend possible, l'intercommunalité peut venir appuyer utilement les pouvoirs de police qui relèvent du maire et/ou du préfet. Et ainsi favoriser la préparation locale pour faire face à des catastrophes liées à des risques naturels, technologiques, sanitaires voire sociétaux.

Cette coopération peut prendre différentes formes : Soutien des communes dans la réalisation des PCS et DICRIM ; mise en place d'une coopération intercommunale planifiée en matière de gestion de crise ; aide au déploiement d'actions d'information préventive innovantes et efficaces etc.

La proposition de loi 3162⁴ visant à consolider le modèle de sécurité civile de monsieur le député Fabien Matras qui sera à l'agenda des parlementaires en ce début d'année 2021 est une fenêtre législative opportune qui permettrait d'imposer les plans intercommunaux de sauvegarde et donc de consolider en soutien des maires les actions d'acculturation aux risques avec les intercommunalités.

Il convient cependant de rester vigilant sur le maintien de la responsabilité des maires en la matière, l'évolution réglementaire ne devant pas dessaisir entièrement les maires de ces questions.

L'intercommunalité s'intégrera alors dans le paysage réglementaire actuel et deviendra un point d'appui central des communes et un moyen d'apporter une dynamique territoriale en matière de prévention des risques et plus particulièrement sur la gestion des situations de crise et l'information préventive des populations.

⁴ La proposition de loi 3162 : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3162_proposition-loi#

2. GESTION ADMINISTRATIVE DE L'INFORMATION PREVENTIVE ET CULTURE DU RISQUE

a) Une population encore trop peu informée

C'est un constat, les Français ne se sentent pas suffisamment informés sur les risques majeurs. Un Français sur trois ignore s'il vit à proximité d'un site industriel classé Seveso. Et les trois quarts des personnes interrogées ne savent pas ce qu'elles doivent faire en cas d'accident⁵.

Paradoxalement, les actions d'information préventive destinées à la population n'engagent que très rarement un engouement populaire massif. Et régulièrement, les citoyens impliqués représentent un échantillon limité de la population, qui s'investi souvent dans la vie locale et les initiatives culturelles ou scientifiques. Cela peut s'expliquer par de nombreux facteurs mais par exemple, le caractère très administratif de l'information préventive peut dissuader les citoyens de s'approprier les questions de risques majeurs.

De plus nous constatons que pour beaucoup de territoires français, des populations exposées à des risques majeurs n'ont pas et depuis plusieurs générations parfois, été directement impactées par un événement majeur dommageable et de ce fait, ne sont plus sensibles aux questions des risques naturels ou technologiques. Il s'agit donc d'un déficit de la mémoire des risques ou parfois même d'un certain déni.

Ainsi, force est de constater que le citoyen, qui doit être le premier acteur de sa sécurité, ne dispose pas toujours des connaissances et outils nécessaires à cette participation active à la prévention des risques et à la sécurité civile.

L'accident industriel de l'usine Lubrizol et des entrepôts de Normandie Logistique à Rouen le 26 septembre 2019 n'échappe pas à ce constat. C'est ainsi qu'en lien avec l'alerte et l'information des populations, le manque de culture du risque des citoyens a poussé le préfet de département, à ne pas activer les sirènes dès le début de l'incendie. La conscience d'une méconnaissance des réflexes à avoir en cas de déclenchement des sirènes et, partant de la crainte de mouvements de paniques ou d'attitudes contreproductives, notamment en pleine nuit, l'a poussé à s'abstenir, comme il l'a confié lors de ses auditions : « *Après discussion avec l'état-major, j'ai considéré que déclencher les sirènes était, à l'évidence, contre-productif. À ce moment-là, alors que la population était confinée ou quasi confinée, elle était en tout cas à l'abri, nous étions en pleine nuit, cette situation était la plus sécurisante qui soit, et j'aurais véritablement créé des effets inverses. Quand vous faites sonner une sirène, cela signifie qu'il faut rester à l'abri et écouter la radio. Cependant, dans la pratique, quand vous faites sonner une sirène, les gens sortent* ».

Les craintes évoquées par le préfet par rapport à la faible connaissance des consignes de comportement en cas d'alerte autour de la zone concernée par les Plans particuliers d'intervention (PPI) de la zone industrielle de Rouen sont d'ailleurs apparues dans une enquête menée en 2018 (publiée en 2020) par des chercheurs de l'université de Rouen⁶.

⁵ Selon un sondage Odoxa pour Fiducial du 25 octobre 2019

⁶ Voir annexes – Article publié sur CYBERGEO par Justine Fenet et Éric Daudé (Université de Rouen)

b) Des évènements récents qui rappellent la nécessité d'informer la population

Des évènements récents tels que les crues dans l'Aude en 2018, l'accident industriel de Lubrizol en 2019, le séisme du Teil en 2019, les inondations dans les Alpes Maritimes en 2020, ont donc illustré par leurs impacts médiatiques, ou même pour certains par leurs bilans humains tristement conséquents, de l'indispensable information préventive des populations afin d'une part de transmettre des connaissances sur la présence d'aléas mais surtout afin d'assurer la sécurité des personnes en cas d'évènement (écouter les messages de vigilance, être en capacité de réagir efficacement en cas d'alerte etc.) et enfin de permettre un retour à la normale facilité par la résilience des territoires et de la population.

Le besoin d'information préventive est donc remis à l'ordre du jour et interroge la réglementation qui impose aux acteurs de la prévention des risques dont les industriels⁷ ou encore les maires de sensibiliser les populations à la notion de risque majeur, ainsi que sur les comportements à adopter en cas de crise grave, en réalisant :

- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) pour les Maires. Or en septembre 2020 selon la direction générale de la prévention des risques (DGPR), à peine une commune sur deux sur les 20 000 réglementairement concernées par cette obligation ont rédigé leur DICRIM alors que le texte réglementaire existe depuis 1990⁸. Et bien au-delà de la simple statistique, il faut également tenir compte de la grande variabilité de qualité (fond et forme) des documents existants.
- Des réunions publiques d'information (ou tous autres moyens appropriés) tous les deux ans pour les maires concernés par l'obligation de publication d'un DICRIM. Mais les constats sur le terrain montrent que ces réunions sont rarement organisées conformément à la réglementation et que celles-ci peuvent parfois ne pas permettre une diffusion uniforme d'information au sein de la population (la forme de ces réunions est laissée libre par la réglementation).
- Tous les 5 ans, des campagnes d'information préventive des populations aux abords des installations pour les industriels générateurs de risques, sous l'égide du représentant de l'Etat dans le département. Les supports d'information réglementaires édités dans ce cadre restent à la charge des exploitants concernés. Ces campagnes, bien que proposant des approches territoriales larges donnent des résultats mitigés. Les structures qui animent ces campagnes d'information tentent alors d'améliorer les pratiques et d'identifier des innovations à mettre en œuvre.

De même pour l'Information Acquéreurs-Locataires (IAL), qui est obligatoire depuis plusieurs années et reste encore un point de difficulté à différents niveaux malgré les améliorations progressives de l'outil (dont une mise à jour de l'outil disponible depuis cette année sur le site georisques.gouv.fr) : intelligibilité de l'information dispensée, connaissances préalables des notaires ou agents immobiliers qui la dispensent, caractère très administratif des documents, regard uniquement réglementaire et éloigné de la réalité des aléas au niveau local, cartographie difficilement interprétable à l'échelle de la parcelle.

⁷ Décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes repris code de la sécurité intérieure, article L741-6

⁸ Décret 90 - 918 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, pris en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement, modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004 ;

c) Performances de l'information préventive et nouvelles pistes de travail

Il existe peu d'indicateurs permettant d'apprécier le niveau de généralisation des outils d'information préventive et surtout de l'efficacité ou de la qualité de ces outils. De plus, différentes enquêtes d'opinion réalisées ces dernières années, montrent le peu d'efficacité des actions d'information préventive quand elles sont mises en œuvre sans concertation locale.

En effet, son contenu est souvent « standardisé » et peu adapté au contexte local. Une fois dispensée, sans forcément être portée à la connaissance directe des foyers concernés (alors que les administrés ne font pas l'effort de rechercher de l'information « hors des temps de crise »⁹), cette information est supposée permettre la détermination et l'organisation des comportements individuels.

Par ailleurs, quand cette information préventive est réalisée, il est très rare que des études soient diligentées systématiquement pour évaluer le niveau de connaissance des informations dispensées et observer l'évolution dans le temps de cette connaissance/perception. Malgré tout, quelques initiatives tentant d'évaluer l'efficacité de l'information préventive existent et se développent (*voir l'annexe n°3 à ce sujet*). Ainsi il convient légitimement de se questionner sur la capacité des citoyens à être conscients des risques existants dans leur bassin de vie et des comportements à adopter pour faire face aux événements lorsqu'ils adviennent.

Dans ce cadre et dès les années 2000, l'IRMa a développé avec l'appui méthodologique de l'Université de Grenoble, des outils d'évaluation de l'impact des actions d'information préventive réalisées par les communes et les industriels et des outils d'observation de l'évolution dans le temps de la connaissance de ces informations auprès des populations (*voir annexe n°2 – Les enquêtes ante/post de l'IRMa*).

Au regard de ces différents constats et par le contact régulier avec les acteurs de la prévention sur le territoire, notre institut observe que l'information du « grand public » sur les risques majeurs n'est pas suffisamment performante et que son efficacité n'est que trop peu évaluée. Le droit des populations à l'information sur les risques est principalement diligenté par l'Etat (qui affiche le risque) à sens unique en direction des maires qui n'ont pas conscience de leur propre responsabilité dans la répercussion in fine de cette information auprès de leurs administrés.

Aussi, le public nous apparaît aujourd'hui, être le grand absent des politiques de prévention des risques. Les administrés ne se mobiliseront qu'occasionnellement et bien souvent soit, après une catastrophe en tant que « sinistrés » soit, sur des positions « défensives » pour s'opposer à la dévalorisation des biens fonciers que « l'affichage réglementaire du risque » sur le territoire peut générer (PPR/PLU notamment). L'implication réelle et en amont du citoyen et des acteurs locaux dans cette démarche de prévention des risques semble aujourd'hui indispensable.

⁹Il est demandé au maire que le DICRIM soit consultable en mairie et que son existence soit portée à la connaissance du public par affichage d'un avis en mairie pendant au minimum deux mois (article R. 125-11 du code de l'Environnement)

d) L'expérience de la prévention du risque d'inondation

D'après notre institut et afin d'améliorer les pratiques qui concernent l'ensemble des risques majeurs (naturels ou technologiques), il serait intéressant de tirer les enseignements des dispositions de gestion administrative des risques d'inondation mises en œuvre ces dernières années.

Plusieurs initiatives en la matière ont montré des intérêts notables tels que (non-exhaustif) :

Le PAPI (Programme d'Action pour la Prévention des Inondations) :

En effet, lancés en 2002, les PAPI visent à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale et territorialisée de gestion des inondations à l'échelle du bassin de risque et/ou de bassin de vie. La gestion administrative de ce risque se voit ainsi traitée de manière plus horizontale, en responsabilisant d'avantage les acteurs locaux, maires et populations, et notamment sur les champs de la préparation des populations à faire face aux risques d'inondation. Ces programmes permettent par exemple la mise en place d'initiatives d'information des populations ou des acteurs locaux (élus, agents territoriaux, entreprises, associations ...) qui vont bien au-delà des contraintes règlementaires et font parfois figure de bonnes pratiques (voir par exemple le dispositif EPISEINE porté par l'EPTB Seine Grands Lacs).

La Mission Interrégionale pour la prévention des Inondations sur l'Arc Méditerranéen :

La mission interrégionale pour la coordination de la prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen (MIIAM) a été créée par le Préfet de Zone de Défense et de Sécurité Sud depuis le 1^{er} juin 2017. Cette mission est placée auprès de la direction de la DREAL PACA et a pour objectif d'améliorer la performance des dispositifs de prévention des risques d'inondation et d'assurer une cohérence zonale dans la mise en œuvre opérationnelle sur l'ensemble de l'arc méditerranéen. Pour cela, elle veille à un travail interministériel et multi-partenarial en favorisant notamment les synergies entre les acteurs de la prévention et de la protection civile. Cette mission permet par exemple de mettre en œuvre aisément (financements, coordination, visibilité auprès des acteurs concernés, légitimité interministérielle etc.) en lien avec les territoires des actions de sensibilisation, d'information et de formation des populations ou des élus locaux et agents territoriaux.

3. CULTURE DU RISQUE, SENSIBILISATION ET MONTEE EN COMPETENCE DES ELUS LOCAUX

a) Les constats généraux relatifs aux élus locaux

Seulement 5 000 élus¹⁰, sur les 600 000 que compte le pays, se forment chaque année !

Les raisons pointées par les études sont multiples : Manque de temps, manque de moyens, problèmes de délais ou de rémunération pendant la formation, offre de formation insuffisante, lisibilité difficile de l'offre de formation ou des droits à la formation, absence de volonté politique, manque d'information ... Pourtant, la formation des élus locaux en début puis tout au long de leur mandat est un vrai enjeu pour améliorer l'efficacité des politiques publiques.

Des évolutions dans la législation et la réglementation sont d'ailleurs à venir sur le sujet du droit individuel à la formation des élus locaux (réforme des droits, nouvel affichage etc.). Intégrer dans les réflexions la formation des élus en matière de prévention des risques majeurs (dont l'information préventive) pourrait être une opportunité intéressante.

En effet, la prévention des risques et la gestion des situations de crise devraient faire partie du socle minimal autour de la prise de fonction, avec des modules que l'élu a l'obligation de suivre (ou du moins réfléchir à une incitation/facilitation notable).

Il est à noter par ailleurs que le secteur de la formation des élus est caractérisé par une grande fragmentation. Les thématiques de la gestion des risques et des situations de crise restent « un parent pauvre » des thématiques traitées. Les formations proposées par les associations de maires et les organismes privés ciblent plus des demandes générales et récurrentes : budget de la commune, contentieux juridiques, organisation des élections, prise de parole en public, législation funéraire et gestion des cimetières, gestion des baux commerciaux etc.

Et c'est en grande partie pour cette raison que dès 2001, l'IRMa a développé des formations à destination des élus sur la prévention des risques et la gestion des situations de crise et tout particulièrement sur le Plan Communal de sauvegarde (le PCS devant réglementairement contenir le DICRIM)¹¹ qui devient réglementaire à partir de 2005 et la gestion administrative de l'information préventive des populations.

À ce jour, l'institut propose un catalogue de formations d'une vingtaine de modules¹² qui visent à la fois les élus et les agents de la fonction publique territoriale et depuis 2008, l'IRMa a informé et formé plus de 12 000 responsables et décideurs locaux.

De plus, nous avons constaté que la formation sur le thème des risques au sein du réseau des CNFPT (pour les agents territoriaux) restait frileuse même si la situation évolue et que des sessions de formation sur ces thématiques émergent progressivement au sein des délégations territoriales du CNFPT.

¹⁰ In Horizons publics – dossier « l'enjeu de la formation des élus » - 8 avril 2019

¹¹ Code de la sécurité intérieure – Article L 731 - 1

¹² <http://www.irma-grenoble.com/02institut/formations.php>

b) Le retour d'expérience IRMa dans la région Auvergne-Rhône-Alpes

Période 2001 – 2014 :

Alors que sur la fin de la période 2001 - 2014, le taux de généralisation des PCS au niveau national était de 50%, le département de l'Isère en Rhône-Alpes faisait bonne figure avec un taux de généralisation des PCS en 2015 qui dépassait les 95 % sans compter les communes qui l'avaient réalisé sans obligation (*Source : Ministère de l'intérieur – DGSCGC, juillet 2015*).

Plusieurs raisons peuvent expliquer ces chiffres encourageants en Rhône-Alpes dès 2015. Outre l'implication des services préfectoraux en charge de ces questions, on peut penser également que les formations menées par l'IRMa dans chaque département de 2008 à 2014 sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, à destination des responsables et décideurs locaux, avec les soutiens du conseil régional Rhône-Alpes, du conseil départemental de l'Isère et de l'État (DREAL Rhône-Alpes) ont contribué à ce résultat.

Durant la période 2008 - 2014, plus de 5000 élus et responsables de collectivités ont participé aux sessions d'information et de formation de l'IRMa sur le thème de la planification de la sauvegarde et de l'information préventive des populations. Ces sessions ont systématiquement associé les associations départementales des maires ainsi que les préfetures des départements dans un partenariat apprécié par les élus locaux.

Réaliser un PCS et un DICRIM ne suffit pas, il faut faire participer les populations à des exercices test sur le terrain. L'IRMa défend dès 2006 au niveau national sa vision de la culture de la sécurité et se voit demander par le ministère de l'Intérieur en 2007 la réalisation d'un guide méthodologique pour promouvoir les exercices au niveau communal. Les préfets vont adresser ce guide aux 12 000 communes concernés. L'Institut propose dans ses services aux territoires de Rhône-Alpes des entraînements et des exercices de sécurité civile au niveau communal. L'Isère est alors département pilote pour tester la généralisation de ces nouveaux services.

Période 2014-2019 :

La protection et la sauvegarde des populations apparait comme une des préoccupations grandissantes des équipes municipales renouvelées aux élections de mars 2014. Alors que le nombre de PCS atteint en 2016 un taux de réalisation national de 67% contre 96% en Isère (département pilote IRMa). L'Institut poursuit le développement de modules d'entraînements et d'exercices dans son offre de formation et d'assistance aux collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes. **Les 14 modules de l'offre de formation de l'IRMa sont proposés à la carte à partir de 2017 dans le cadre de « parcours de formation territorialisés »** auprès des associations départementales des maires et sur les territoires avec les porteurs de PAPI (Programmes d'actions de prévention des inondations).

À partir de 2016, l'IRMa réfléchit à la création d'**une cellule mobile d'appui aux entraînements et aux exercices à destination des collectivités**. Opérationnelle depuis mars 2018, la cellule mobile a permis de former notamment 1700 responsables et décideurs locaux dans leurs collectivités ou en formation pour plus de 102 entraînements et exercices de terrain qui pour certains ont associé les populations ou les scolaires. Cette activité est d'ailleurs aujourd'hui plébiscitée bien au-delà des frontières de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LE ROLE DES ENTREPRISES DANS LA DIFFUSION DE LA CULTURE DU RISQUE

Comme l'a souligné la mission parlementaire post-Lubrizol, le rôle des entreprises dans la diffusion de la culture du risque peut être fondamentale mais insuffisamment développé en France. L'entreprise permet de toucher le public captif que peut être le salarié et dans le cas des ERP, les usagers (commerces, établissements touristiques ou culturels etc.).

En effet, le salarié qui réside sur une commune différente de son lieu de travail ne peut que difficilement être informé (préventivement) des risques car généralement non intégré dans la stratégie d'information préventive de la mairie (qui vise plutôt les habitants).

De ce point de vue, notre Institut partage l'avis du préfet Alain Thirion, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises : *« La culture du risque s'apprend aussi en entreprise, au niveau des salariés. Les entreprises qui font des efforts pour recruter des sapeurs-pompiers, y compris volontaires, ont une culture du risque souvent plus développée. Avoir des sapeurs-pompiers dans l'entreprise est un atout »*.

Il y aurait lieu d'étudier le renforcement de l'implication des entreprises dans la prévention des risques naturels et technologiques. Cela passerait par le développement d'un volet spécifique en matière d'information préventive des populations sous la responsabilité des entreprises dans le cadre de la mise en place des POMSE.

À l'instar des PPMS dans les établissements scolaires et en s'inspirant des travaux de l'IRMa depuis 2005 ; les dispositifs de mise à l'abri dans les établissements recevant du public ou dans les entreprises à travers des Plans d'organisation et de mise en sûreté dans les établissements (POMSE)¹³ devrait donc être généralisés.

Le développement de cette approche permettrait de répondre à différents besoins :

- Informer la population des risques sur le lieu d'exercice de son activité professionnelle ou de loisir (c'est l'un des points de carence dans l'information préventive à l'heure actuelle) ;
- Permettre une meilleure prise en charge des salariés et usagers des établissements en cas d'évènement majeur (information et anticipation, mise à l'abri, alerte, évacuation ...) ;
- Renforcer les liens de proximité sur le terrain entre les acteurs locaux en matière de prévention des risques (coordination entre la mairie et les entreprises ou ERP par exemple).

¹³ Plus d'information sur les POMSE développés depuis 2005 par l'IRMa : http://www.irma-grenoble.com/01actualite/01articles_afficher.php?id_actualite=529

PARTIE N°2 - QUELLES EVOLUTIONS POUR UNE INFORMATION PREVENTIVE TOUJOURS PLUS EFFICACE ?

1. UN CITOYEN INFORME ET ACTEUR DE SA SECURITE

En simplifiant, on peut considérer que le droit à l'information sur les risques majeurs en France comprend en réalité deux aspects : le droit de connaître les risques présents sur le territoire, et le droit d'être associé à la prévention de ces risques. Partant de ces principes, les actions proposées ici devraient contribuer à faire du citoyen un acteur « résilient » et impliqué.

Les objectifs des propositions de notre institut visent à préparer les citoyens, les acteurs locaux et leurs organisations à faire face à un événement dommageable et contribuer ainsi à accroître leur capacité d'anticipation, de réaction et de retour à la normale face aux risques.

Les propositions de l'IRMa visent donc à faire de l'administré :

- **Un citoyen capable d'agir qui :**
 - Connait les risques et leurs impacts sur ses lieux de vie, de travail et de loisir ;
 - Connait les mesures de prévention et les consignes individuelles de sécurité ;
 - En cas de situation à risques, respecte les consignes de sécurité et les instructions communiquées par les autorités.

- **Un citoyen prévenant et prévoyant qui :**
 - S'informe en mairie sur les risques face auxquels son habitation est exposée ;
 - Possède son plan familial de mise en sûreté (PFMS) ;
 - En tant que parent d'élève, s'assure en conseil d'établissement que l'encadrement scolaire est préparé à mettre en sécurité les élèves pour faire face à l'accident majeur (PPMS) ;
 - En tant que salarié, s'assure en CSE (Comité Social et Économique) ou CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail), ou encore auprès de sa direction que son encadrement est préparé à mettre en sécurité les personnels pour faire face à un accident majeur extérieur à l'installation (POMSE) ;
 - Prend en compte les risques dans son projet de construction individuel ;
 - En cas de vente de son bien, informe son acquéreur sur les risques auxquels son habitation est exposée ;
 - Fait effectuer des travaux prescrits ou entreprend des aménagements afin de réduire sa vulnérabilité et celle de ses biens ;

- **Un citoyen mobilisé et impliqué qui :**
 - Participe localement au débat social sur les risques (concertation locale) ;
 - S'implique dans la solidarité en renforçant la réserve communale de sécurité civile (RCSC) quand elle existe ou s'implique en tant que bénévole dans les associations agréées de sécurité civile (ou en tant que sapeur-pompier volontaire ou réserviste des forces de l'ordre).

2. SYNTHESE DES 25 PROPOSITIONS DE L'IRMa

N°	PROPOSITIONS
PROMOUVOIR L'ADAPTATION EFFECTIVE DES COMPORTEMENTS VIA DES ACTIONS DE SENSIBILISATION FAVORISANT L'IMPLICATION INDIVIDUELLE ET ENCOURAGER LA PARTICIPATION HABITANTE DANS LES DISPOSITIFS DE PREVENTION DES RISQUES	
1	Eduquer dès le plus jeune âge et tout au long de sa vie le citoyen
2	Favoriser l'implication civile et citoyenne au niveau local
3	Créer des centres ou des lieux emblématiques d'interprétation des aléas et des risques
4	Créer les conditions de la généralisation des entraînements et des exercices à l'initiative des maires et des communes sans attendre les exercices ORSEC
5	Préparer les foyers à faire face aux événements
6	Favoriser le déploiement d'actions interactives et participatives d'information préventive
7	Améliorer la performance des instances de concertation (CSS, CLI ...) et créer en tant que de besoin des commissions locales d'information aux abords des ouvrages hydrauliques
DEVELOPPER LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DE LA CULTURE DU RISQUE AU NIVEAU DES TERRITOIRES	
8	Légitimer les intercommunalités, départements et régions dans l'acculturation aux risques
9	Développer des centres de ressources territoriaux pour la mise en œuvre opérationnelle de la culture du risque auprès des acteurs du territoire et des populations
10	Généraliser les outils réglementaires de l'information préventive des populations où le risque ne peut être exclu et en accompagner le déploiement
11	Evaluer les politiques publiques et l'efficacité des actions d'information préventive
12	Former et responsabiliser dans la durée les élus et décideurs locaux sur la gestion des risques majeurs
13	Cadrer l'information des populations en cas d'incident ou d'accident perceptible de l'extérieur hors contexte PPI (avec ou sans enjeux sanitaires)
14	Développer des outils d'évaluation de la performance des PCS et des DICRIM & auditer ou faire auditer périodiquement les PCS/DICRIM
FAVORISER L'EMERGENCE DE NOUVEAUX CONCEPTS OU SUPPORTS UTILISANT LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET IDENTIFIER DES RELAIS D'OPINION / PRESCRIPTEURS	
15	Consacrer juridiquement le concept d'avertissement précoce et clarifier par ailleurs les concepts de mise en vigilance et d'alerte
16	Définir des comportements « en mode réflexe » clairs et efficaces
17	Consacrer / généraliser les médias sociaux en gestion de l'urgence (MSGU) ainsi qu'en matière d'information préventive
18	Impliquer les assureurs dans l'information préventive des populations
19	Former les journalistes à être des relais d'information avant, pendant et après événement
20	Favoriser l'implication des associations agréées de sécurité civile dans l'éducation et l'information préventive des populations
21	Consacrer le rôle des entreprises et ERP dans la diffusion de la culture du risque
22	Rendre obligatoire l'affichage des risques et des consignes de sécurité dans les bâtis
23	Optimiser l'efficacité de l'information et de l'alerte des populations avec l'appui des technologies de l'information (diffusion cellulaire/Cellbroadcast)
24	Rendre l'IAL intelligible pour tous et favoriser sa bonne diffusion
25	Rassembler et simplifier l'accès aux ressources cartographiques relatives aux risques

3. DETAIL DES 25 PROPOSITIONS DE L'IRMA

GROUPE DE PROPOSITIONS A
PROMOUVOIR L'ADAPTATION EFFECTIVE DES COMPORTEMENTS VIA DES ACTIONS DE SENSIBILISATION FAVORISANT L'IMPLICATION INDIVIDUELLE ET ENCOURAGER LA PARTICIPATION HABITANTE DANS LES DISPOSITIFS DE PREVENTION DES RISQUES

PROPOSITION N°1
Eduquer dès le plus jeune âge et tout au long de sa vie le citoyen

Dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, développer via l'éducation nationale et hors cadre scolaire un apprentissage évolutif et régulier visant à préparer le citoyen à faire face aux risques majeurs. Aborder le sujet de la culture du risque dans le cadre du Service national universel (SNU). En cours d'expérimentation, le SNU a vocation à être étendu et à devenir obligatoire de façon progressive pour tous les jeunes à l'horizon 2024. Et enfin, renforcer l'obligation de former aux premiers secours (PSC1) les élèves dans l'enseignement secondaire (le PSC1 contient un module d'information sur l'alerte des populations) – L'obligation existe déjà mais n'est pas mise en œuvre uniformément sur le territoire.

PROPOSITION N°2
Favoriser l'implication civile et citoyenne au niveau local

Favoriser l'implication civile et citoyenne dans les dispositifs de prévention des risques majeurs au niveau local et se donner les moyens de promouvoir les bonnes pratiques ainsi que les outils existants comme les réserves communales ou intercommunales de sécurité civile (RC(i)SC), les conférences riveraines, les associations qui travaillent sur les réseaux sociaux en gestion de l'urgence comme VISOV ou encore les associations agréées de sécurité civile ... Promouvoir l'engagement en service civique auprès de certaines institutions ou organisations pour développer localement des actions d'information préventive en particulier auprès du public jeune.

PROPOSITION N°3
Créer des centres ou des lieux emblématiques d'interprétation des aléas et des risques

Soutenir la mise en place de lieux/centres qui traitent des risques (sous différents aspects) avec des formats accessibles au grand public et à caractère ludique favorisant émotions et sensations (expositions artistiques, jeux interactifs, sentiers de découverte, réalité virtuelle ...). Ces modes d'actions participent à la prise de conscience, à l'adhésion des bonnes pratiques et à leur mémorisation. En la matière différentes expériences existent telles que l'initiative de l'IRMa (en partenariat avec les acteurs locaux : « Manival, le mauvais torrent » www.irma-grenoble.com/05documentation/04dossiers_articles.php?id_DTart=105&id_DT=12) ou encore des expositions dans des CCSTI (exemple de la CASEMATE à Grenoble ou de la Galerie EUREKA à Chambéry – Voir annexe n°3).

PROPOSITION N°4

Créer les conditions de la généralisation des entraînements et des exercices à l'initiative des maires et des communes sans attendre les exercices ORSEC

Si l'établissement d'une culture du risque durable commence par la conscience des risques majeurs auxquels les populations sont confrontées, il convient aussi de savoir réagir en cas de survenance d'un accident. Il ne suffit donc pas d'être informé, mais aussi d'être entraîné aux bons comportements. Il paraît donc essentiel de mobiliser le citoyen en le rendant acteur dans le cadre des exercices de sécurité civile. Cela passe donc par deux étapes : la généralisation des exercices (ORSEC, PPI, PCS ...) puis par une implication plus régulière dans ces exercices des citoyens et plus largement des acteurs locaux (écoles, ERP, entreprises, associations locales ...). Dans ce domaine, la proposition de loi tendant à assurer une gestion effective du risque de submersion marine puis une suivante (fusionnée) ont été déposées au Sénat le 14 décembre 2010, l'une par M. Bruno Retailleau et plusieurs de ses collègues, l'autre par M. Alain Anziani et plusieurs de ses collègues.

PROPOSITION N°5

Préparer les foyers à faire face aux événements

Promouvoir les Plans familiaux de mise en sûreté (PFMS) en particulier dans les zones confrontées à des risques aux cinétiques rapides. Il convient peut-être de travailler à la modernisation et à une meilleure accessibilité des ressources « PFMS » actuelles – Les porteurs de projets (locaux) devraient également se saisir de ces ressources et les promouvoir (porteurs de PAPI, EPCI, communes, SPPPI, CLI ...).

PROPOSITION N°6

Favoriser le déploiement d'actions interactives et participatives d'information préventive

Les études scientifiques actuelles montrent aisément que la mise en œuvre d'actions participatives ou « innovantes » sont bien plus efficaces en matière d'information préventive relative aux risques majeurs. Il faut alors absolument conduire au déploiement sur le territoire de solutions permettant de mettre en œuvre des actions participatives et/ou innovantes. Pour cela les précédentes propositions de l'IRMa peuvent apporter une première piste de réponse (centres de ressources territoriaux ; implication des EPCI et collectivités ; formation des élus et agents ...). Faciliter l'accès à des financements dans le cadre de PAPI par exemple mais aussi en dehors de projets spécifiques grâce au fond Barnier et en faire la promotion pourra permettre l'émergence d'actions innovantes et performantes sur les territoires.

PROPOSITION N°7

Améliorer la performance des instances de concertation (CSS, CLI ...) et créer en tant que de besoin des commissions locales d'information aux abords des ouvrages hydrauliques

Il convient probablement de travailler à une meilleure implication de référents locaux (représentants les citoyens qui assureront le rôle de relais) au sein des instances de concertation (CLI, CSS ...). De plus, l'Institut des Risques Majeurs propose l'idée de créer des Commissions Locales d'Informations (CLI) aux abords des barrages et grands ouvrages hydrauliques qui peuvent menacer la sécurité publique, comme réglementairement il en existe autour des installations nucléaires de base ou à l'image des CSS pour les sites industriels Seveso.

GROUPE DE PROPOSITIONS B

**DEVELOPPER LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DE LA CULTURE DU RISQUE
AU NIVEAU DES TERRITOIRES**

PROPOSITION N°8

Légitimer les intercommunalités, départements et régions dans l'acculturation aux risques

Au regard de certaines bonnes pratiques constatées sur le territoire national, encourager les intercommunalités, les départements et les régions à engager des actions légitimes et volontaristes en matière de développement d'une culture du risque. Sur ce point, la proposition de loi 3162 visant à consolider le modèle de sécurité civile du Député Matras qui sera à l'agenda des parlementaires est une fenêtre législative opportune qui permettrait d'imposer les plans intercommunaux de sauvegarde et par ce biais de consolider l'appui aux maires dans les actions d'acculturation aux risques.

PROPOSITION N°9

Développer des centres de ressources territoriaux pour la mise en œuvre opérationnelle de la culture du risque auprès des acteurs du territoire et des populations

Favoriser l'émergence ou la consolidation, sur le territoire national, de centres de ressources régionalisés permanents chargés de la promotion et de la mise en œuvre opérationnelle de la culture du risque tels que le CYPRES de Martigues, le C-Prim de Lourdes ou l'IRMa de Grenoble.

PROPOSITION N°10

Généraliser les outils réglementaires de l'information préventive des populations où le risque ne peut être exclu et en accompagner le déploiement

Généraliser les actions d'information préventive, notamment la démarche DICRIM, sur les communes où les risques majeurs ne peuvent être exclus en complément des communes concernées par l'article R125-10 modifié. Généraliser également l'obligation d'établir des PCS dans toutes les communes où le risque majeur ne peut être exclu (également hors procédure PPR ou PPI). Ces nouvelles obligations doivent s'assortir d'un accompagnement réel des petites communes : Soutien technique et financier ; mobilisation et information ... Pour mettre en œuvre cette assistance, les EPCI pourront jouer un rôle clé aux côtés de centres de ressources territoriaux et des porteurs de PAPI.

PROPOSITION N°11

Evaluer les politiques publiques et l'efficacité des actions d'information préventive

À l'instar des outils d'évaluation créés par l'IRMa ou des travaux de recherche existants (*voir annexes*), développer des outils d'évaluation de l'impact des actions d'information préventive réalisées et de l'évolution dans le temps de la connaissance des réflexes de sécurité auprès des populations. Fort de la création de l'Observatoire national des risques naturels (ONRN), encourager des partenariats pérennes au niveau local (DREAL, conseils régionaux, conseils départementaux, EPCI ...) pour favoriser la création d'observatoires locaux/régionaux des risques (RETEX Languedoc-Roussillon, Aquitaine, PACA...) et faire de ces initiatives des moyens opérants d'évaluation et d'analyse des actions d'information préventive.

PROPOSITION N°12

Former et responsabiliser dans la durée les élus et décideurs locaux sur la gestion des risques majeurs

Favoriser la montée en compétence des décideurs et responsables locaux dans la préparation de leur territoire à faire face aux catastrophes (élus et agents) permettant notamment de meilleures pratiques d'information préventive au niveau local. Développer sur ce point trois niveaux : 1 - les opérations de sensibilisation pour mobiliser, 2 - les parcours de formation pour la montée en compétence, 3 - les entraînements et les exercices pour l'aguerrissement. Afin de rendre cohérent, accessible et efficace la montée en compétence des responsables locaux, il convient de travailler avec les services de l'Etat et les centres de ressources territoriaux afin d'encourager les associations des maires (AMF / AMRF), les CNFPT, les porteurs de PAPI et de SLGRI, les CLI (nucléaire), les SPPPI et les associations spécialisées à se saisir de ces questions.

PROPOSITION N°13

Cadrer l'information des populations en cas d'incident ou d'accident perceptible de l'extérieur hors contexte PPI (avec ou sans enjeux sanitaires)

Pour les installations sujettes à l'élaboration de Plans particuliers d'intervention (PPI) définir un cadre relatif à l'information des populations et des autorités locales en cas d'incident perceptible de l'extérieur (odeurs, fumées, bruits ...) qui ne nécessite pas le déclenchement du PPI. Cette information permettant notamment de maintenir un lien de confiance entre les autorités locales, la population et les générateurs de risques (exploitants des sites).

PROPOSITION N°14

Développer des outils d'évaluation de la performance des PCS et des DICRIM & auditer ou faire auditer périodiquement les PCS/DICRIM

Évaluer le niveau de conformité de la réalisation du PCS au regard de la doctrine nationale ;
Évaluer les « niveaux d'appropriation » et le caractère opérationnel des dispositifs mis en place jusqu'aux grand public ;
Analyser la « robustesse » de l'organisation ;
Développer des outils d'audit et de certification des PCS ;
Mettre en place, au service des autorités, un ou des organismes indépendants d'audit qui effectuerait avec une périodicité à définir (tous les 4 ans par exemple) un audit de chaque PCS.

GROUPE DE PROPOSITIONS C

FAVORISER L'EMERGENCE DE NOUVEAUX CONCEPTS OU SUPPORTS UTILISANT LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET IDENTIFIER DES RELAIS D'OPINION / PRESCRIPTEURS

PROPOSITION N°15

Consacrer juridiquement le concept d'avertissement précoce et clarifier par ailleurs les concepts de mise en vigilance et d'alerte

En effet, les confusions sémantiques sont récurrentes notamment dans l'utilisation des termes de « vigilance » et « d'alerte ». Confusion de commodité souvent relayée par les médias. Il faut donc bien clarifier ces distinctions dans les actions d'information préventive à destination du grand public. Il s'agirait également de consacrer juridiquement le concept d'avertissement précoce privilégiant des circuits courts, en particulier sur des phénomènes à cinétique rapide, afin de permettre aux opérateurs détenant de la donnée (Météo France, service de prévision des crues, gestionnaires locaux des cours d'eau ou des digues, industriels ...) de la diffuser directement vers les autorités locales et les acteurs vulnérables jusqu'aux citoyens (avec l'appui des technologies de l'information et de la communication, dont la diffusion cellulaire - Cellbroadcast).

PROPOSITION N°16

Définir des comportements « en mode réflexe » clairs et efficaces

Définir clairement dans les dispositifs de secours et de sauvegarde, les conseils de comportement « en mode réflexe » à diffuser auprès des populations au regard du niveau de risque (appréciation des seuils critiques) et de la cinétique des événements. Il s'agira également d'améliorer l'information préventive sur l'événement extrême ou maximal vraisemblable. La prise en compte des réalités locales est essentielle à la définition de consignes claires et adaptées aux risques présents sur le territoire. Ces comportements devront être relayés par les outils réglementaires d'information préventive.

PROPOSITION N°17

Consacrer / généraliser les médias sociaux en gestion de l'urgence (MSGU) ainsi qu'en matière d'information préventive

Consacrer les bonnes pratiques actuelles en matière de médias sociaux en situation d'urgence (MSGU) dans la doctrine française de gestion des situations de crise et des réseaux sociaux à utiliser pour l'information préventive (messages de vigilance/prudence ; relais des consignes de comportement etc.). Reconnaître le rôle des VOST (Virtual Operations Support Team) et formaliser leur rôle. En France, une association en pointe en la matière : VISOV.

PROPOSITION N°18

Impliquer les assureurs dans l'information préventive des populations

Étudier le positionnement des assureurs dans l'informations préventive des populations (dont lors de la post-catastrophe). Des initiatives existent en la matière et peuvent conduire à réfléchir plus amplement sur le sujet : actions de la fondation MAÏF et de MAÏF prévention ; actions de SMACL Assurances etc.

PROPOSITION N°19

Former les journalistes à être des relais d'information avant, pendant et après événement

Améliorer la formation initiale des futurs journalistes (dans les écoles ou au sein des rédactions) au sujet des risques majeurs et accentuer la formation dans la durée des journalistes en poste qui ont un rôle majeur à jouer en tant que relais d'information dans les situations de crise ou bien à titre préventif.

PROPOSITION N°20

Favoriser l'implication des associations agréées de sécurité civile dans l'éducation et l'information préventive des populations

Reconnaître le rôle actif que les associations agréées de sécurité civile (AASC) pourraient avoir pour développer localement des actions d'information préventive en soutien aux collectivités ou aux établissements scolaires. Il conviendrait alors de leur faciliter l'accès à des ressources pratiques, des financements et de leur apporter la légitimité nécessaire à la réalisation de ces actions. Ces associations peuvent également apporter un soutien de poids dans la formation et l'animation des réserves communales de sécurité civile.

PROPOSITION N°21

Consacrer le rôle des entreprises et ERP dans la diffusion de la culture du risque

À l'instar des Plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) qui doivent être mis en place dans les établissements scolaires pour faire face à l'accident majeur, promouvoir des Plans d'organisation et de mise en sûreté (POMSE) dans tous les Établissements recevant du public (ERP), établissements touristiques et entreprises en particulier dans les zones à risques à cinétique rapide. Il y aurait lieu d'étudier le renforcement de l'implication des entreprises dans la prévention des risques naturels et technologiques. Cela passerait par le développement d'un volet spécifique en matière d'information préventive des populations sous la responsabilité des entreprises dans le cadre de la mise en place des POMSE, le développement de l'offre de formations aux risques naturels et industriels en entreprise qui conduirait à une meilleure implication des acteurs économiques dans la responsabilisation des salariés.

PROPOSITION N°22

Rendre obligatoire l'affichage des risques et des consignes de sécurité dans les bâtis

Conformément à l'article R 125-12 du Code de l'environnement, les consignes de sécurité figurant dans le DICRIM et celles éventuellement fixées par les exploitants ou les propriétaires des locaux et terrains mentionnés à l'article R. 125-14 du Code de l'environnement sont portées à la connaissance du public par voie d'affiches sur la base d'un modèle-type arrêté par les ministres chargés respectivement de la Sécurité civile et de la Prévention des risques majeurs. L'article R. 125-14 du Code de l'environnement demande au maire d'organiser les modalités de cet affichage dans la commune qu'il peut imposer lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige.

Il convient probablement de réaffirmer cette obligation, non pas seulement comme une possibilité du maire mais plutôt comme une obligation afin qu'elle soit réellement mise en œuvre sur le territoire en vue d'une généralisation de la pratique. Elle devrait être rendue obligatoire au même titre que l'affichage des règles de sécurité incendie. Les commissions de sécurité pourraient alors assurer le contrôle du respect de la disposition.

PROPOSITION N°23

Optimiser l'efficacité de l'information et de l'alerte des populations avec l'appui des technologies de l'information (diffusion cellulaire/Cellbroadcast)

Le Système d'alerte et d'information des populations (SAIP) constitue un dispositif global visant à permettre le déclenchement d'alertes et la transmission de messages d'information auprès des populations. Pour ce faire, il utilise ou a vocation à utiliser un ensemble de moyens d'alerte et d'information : sirènes d'alerte, panneaux à messages variables, téléphonie mobile. Il est en outre complété par les moyens de communication que constituent les médias, des conventions avec Radio France et de France Télévision précisent les conditions de diffusion de messages d'alerte et d'information en cas de crise, les réseaux sociaux de l'Etat, ...

Des solutions alternatives, à savoir le cellbroadcast et le sms géolocalisé devront être développés dans un futur proche permettant aux autorités qui détiennent des pouvoirs de police (maire et préfet) de lancer une information ou une alerte. La France doit transposer d'ici juin 2022 la directive n°2018/1972 du 11 décembre 2018 établissant un code européen des communications électroniques. L'article 110 de cette directive prévoit ainsi que « lorsque des systèmes d'alerte du public sont en place, les alertes publiques sont transmises à tous les utilisateurs finaux concernés par des fournisseurs de services mobiles de communications interpersonnelles fondés sur la numérotation. Les utilisateurs finaux concernés devraient être considérés comme étant ceux qui sont situés dans les zones géographiques potentiellement touchées par des urgences ou des catastrophes majeures, imminentes ou en cours, pendant la période d'alerte, selon les prescriptions des autorités compétentes ». Ces applications relèvent des dispositifs d'alerte dit « descendants ».

Par ailleurs, il serait nécessaire de compléter de tels dispositifs « descendants » par d'autres visant l'alerte « remontante » qui devrait faire l'objet d'études pour permettre aux citoyens de signaler aux services de sécurité ainsi qu'aux services d'urgence tous les faits nécessitant l'intervention de ces derniers ou leur permettant de davantage circonscrire le champ d'une menace ou d'une crise dont ils sont déjà informés et ainsi de faciliter les conditions de l'intervention.

PROPOSITION N°24

Rendre l'IAL intelligible pour tous et favoriser sa bonne diffusion

Afin de conduire à une efficacité réelle de l'Information acquéreurs-locataires, il pourrait être nécessaire de travailler à une meilleure intelligibilité de l'information portée dans les documents (cartographies à des échelles lisibles et intelligibles au niveau de la parcelle ; mise à disposition de zonages d'aléas et non seulement de périmètres PPR ; apporter en annexe le DICRIM lorsqu'il existe ; dépasser les simples informations règlementaires pour atteindre une information sur les aléas et les risques réels). Un diagnostic du niveau de fiabilité des données disponibles au niveau national grâce à l'outil ERIAL du site Géorisques serait également intéressante afin d'apporter des modifications lorsque cela apparaît nécessaire. Enfin la formation des notaires et agents immobiliers semble être un impératif afin d'obtenir une information juste et compréhensible pour les publics concernés.

PROPOSITION N°25

Rassembler et simplifier l'accès aux ressources cartographiques relatives aux risques

De nombreuses plateformes sur le web proposent l'accès à des cartes et données relatives aux risques majeurs (géoportail, géorisques, info-terre, observatoires des territoires ...). Se rajoutent également les sites des Préfectures, des DREAL ou encore des agences de bassins qui affichent de la donnée ou mettent à disposition des cartes. Cette diversité de supports avec des données hétérogènes ne conduit probablement pas à une lisibilité réelle des informations sur les risques pour le grand public. La diversité de plateformes n'est probablement pas le point problématique, il s'agit plus de l'uniformisation des données disponibles afin de faciliter la lisibilité et la compréhension des données affichées et ainsi permettre l'accès à des données qui parfois ne sont que difficilement accessibles/compréhensibles.


ANNEXE 1 - LES OUTILS REGLEMENTAIRES DE L'INFORMATION PREVENTIVE

© IRMa, mars 2014


	Description	Public cible	Personne(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Rôle du maire	Références réglementaires
DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs)	Document décrivant, à l'échelle du département, les risques existants, leurs conséquences prévisibles sur les personnes, les biens et l'environnement, et les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour en limiter les effets	Tout public	Préfet de département	Mise à disposition de la population du DDRM en mairie	Code de l'environnement : article R. 125-11
DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)	Document reprenant les informations présentées dans le DDRM et apportant davantage de précisions quant aux risques et mesures de prévention intéressant la commune, et présentant les consignes de sécurité à respecter	Tout public	Maire	Elaboration du DICRIM Information de la population quant à l'existence du DICRIM par voie d'affichage en mairie pendant 2 mois au moins Mise à disposition du DICRIM en mairie Mise à jour du DICRIM au plus tard tous les 5 ans	Code de l'environnement : article R. 125-11 Circulaire du 20 juin 2005
Affichage des consignes de sécurité	Affichage des consignes de sécurité dans les locaux regroupant plus de 50 personnes, les immeubles d'habitation de plus de 15 logements, les terrains de camping ou caravaning soumis au régime de l'autorisation et, le cas échéant, tout autre établissement désigné par le maire	Occupants permanents ou occasionnels des locaux concernés	Propriétaire ou exploitant des établissements soumis à l'affichage des consignes de sécurité	Elaboration de l'affiche (selon le modèle défini par l'arrêté du 9 février 2005) Désignation éventuelle des établissements pour lesquels l'obligation s'appliquera mais non initialement concernés par la réglementation Définition des modalités d'affichage	Code de l'environnement : article R. 125-12 à R. 125-14 Arrêté du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public
Renouvellement de l'information préventive tous les deux ans	Obligation, sur les communes soumises à un Plan Prévention des Risques Naturels prévisibles prescrit ou approuvé, de renouveler au plus tard tous les deux l'information préventive de la population	Tout public	Maire	Mise en œuvre au plus tard tous les deux ans d'action(s) (réunion publique communale et/ou autres) visant à informer la population sur les risques naturels répertoriés sur la commune, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde existantes ainsi que les garanties prévues par le code des assurances en cas de sinistre provoqué par une catastrophe naturelle	Code de l'environnement : article L. 125-2
Repères de crue	Repères disposés dans des lieux publics et matérialisant le niveau atteint par les plus hautes eaux connues sur la commune concernée	Tout public	Maire	Disposition, matérialisation (d'après le modèle défini par l'arrêté du 16 mars 2006), entretien, protection et inventaire des repères de crue	Code de l'environnement : articles L. 563-3 et R. 563-11 à 15 Arrêté du 16 mars 2006 relatif au modèle des repères de crues
IAL (Information des Acquéreurs et Locataires d'un bien immobilier)	Disposition, lors de la localisation / transaction d'un bien immobilier, imposant au bailleur / vendeur d'informer le locataire / acheteur des risques auxquels est soumise l'habitation et des dommages subis par le bien au cours d'une catastrophe passée	Loueurs et acheteurs de biens immobiliers	Bailleurs et vendeurs de biens immobiliers	Mise à disposition des vendeurs / bailleurs des informations transmises par le préfet et nécessaires à la réalisation de l'état des risques et du bilan des indemnisations CatNat et CatTech	Code de l'Environnement : articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27
Campagne d'information sur le risque industriel	Campagne d'information des populations riveraines d'établissements industriels à risque (soumis à PPI - Plan Particulier d'Intervention), reconduite tous les 5 ans	Riverains des sites industriels soumis à PPI	Exploitants des sites industriels soumis à PPI	Diffusion à la population et aux gestionnaires d'ERP des documents d'information (brochures et affiches) établis par les exploitants	Arrêté du 10 mars 2006 relatif à l'information des populations pris en application de l'article 9 du décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005
CSS (Commission de Suivi de Site) ou instance équivalente	Instance d'information et de concertation ayant pour objet d'améliorer la transparence et l'information des citoyens en facilitant le dialogue entre les établissements industriels générateurs de risques et nuisances et leurs interlocuteurs, notamment les riverains et collectivités locales	Habitants et élus des communes riveraines d'installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	Préfet de département	Membre de la commission	Décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux CSS
CLI (Commission Locale d'Information)	Instance d'information et de concertation ayant pour objet d'améliorer la transparence et l'information des citoyens en facilitant le dialogue entre les installations nucléaires de base et leurs interlocuteurs, notamment les riverains et collectivités locales	Habitants et élus des communes riveraines d'installations nucléaires de base (communes couvertes par le PPI)	Président du conseil général	Membre de la commission	Décret 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux CLI auprès des INB
SPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels)	Instance d'information, de concertation et d'étude, complémentaire aux CSS (Commissions de Suivi de Site) et visant à favoriser une meilleure gestion (maîtrise et prévention) des pollutions, des nuisances et des risques technologiques résultant des activités industrielles	Tout public	Préfet de département	Membre du secrétariat	Code de l'environnement : articles D. 125-35 et D. 125-36

ANNEXE 2 – LES ENQUETES ANTE/POST DE L'IRMA





LE PONT DE CLAIX

	<p>le 05/11/2010 : Dans la poursuite du travail engagé dans les communes de la Terrasse et d'Allevard, l'IRMa a réalisé deux enquêtes auprès de la population de Pont de Claix, l'une en mars 2009, avant la diffusion de son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), et l'autre en mars 2010 après la diffusion de ce document par la mairie.</p> <p>Rédacteur : Sébastien Gominet (Géographe, IRMa) Lire l'article...</p>
---	--

LA TERRASSE

	<p>le 14/03/2007 : Une enquête auprès des habitants de la commune de la Terrasse, réalisée par deux étudiants de l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble au mois de décembre 2006 soit un peu plus d'un an après la diffusion du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) de la commune. Elle avait pour but de mesurer le niveau de connaissance des habitants et leur perception des risques qui les menacent pour être en mesure d'apprécier l'impact du DICRIM et des actions qui y ont été associées (réunion publique par exemple).</p> <p>Rédacteur : Sébastien Gominet (Géographe, IRMa) Lire l'article...</p>
--	---

ALLEVARD

	<p>le 02/09/2008 : L'IRMa a confié à deux étudiants en sociologie de l'université Pierre Mendès France à Grenoble la réalisation d'une enquête comparative pour évaluer l'impact des actions d'informations menées dans la commune d'Allevard au terme de la réalisation de son Plan Communal de Sauvegarde. L'objectif était aussi de mieux comprendre les facteurs sociaux qui influencent le savoir des allevardins sur les risques, leur niveau de connaissance et l'état de leur préoccupation sur le sujet.</p> <p>Rédacteur : Sébastien Gominet (Géographe, IRMa) Lire l'article...</p>
	<p>le 03/09/2008 : Les premiers résultats de l'enquête menée à Allevard montrent une forte disparité entre l'évaluation des risques, que la majorité des Allevardins considèrent comme moyens, et leur faible préoccupation sur le sujet. Ils montrent aussi le rôle important de l'expérience de la crue d'août 2005 dans l'évaluation de ces risques qui restent malgré tout des "objets flous" qu'une minorité d'habitants arrivent à localiser précisément.</p> <p>Rédacteur : Sébastien Gominet (Géographe, IRMa) Lire l'article...</p>
	<p>le 04/09/2008 : Les réponses des Allevardins aux questions relatives à l'information sur les risques et aux moyens de gestion de ces risques montrent que la majorité d'entre eux se sentent peu impliqués dans la mise en œuvre des mesures de prévention. Leur faible préoccupation sur le sujet que nous avons observé dans l'article précédent pourrait l'expliquer mais pas seulement. La réduction des risques semble être dans l'esprit des allevardins de l'ordre du collectif, un domaine dans lequel l'individu seul n'aurait pas spécialement de rôle à jouer. Cela pourrait notamment expliquer la mauvaise connaissance des consignes de sécurité qui a été constaté.</p> <p>Rédacteur : Sébastien Gominet (Géographe, IRMa) Lire l'article...</p>
	<p>le 20/03/2009 : Les résultats de la deuxième enquête menée auprès de la population d'Allevard après la diffusion du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) montrent une certaine évolution de la connaissance que les habitants ont des risques, liée à la réception et/ou à la lecture du document. Les consignes de sécurité sont notamment bien mieux connues.</p> <p>Rédacteur : Sébastien Gominet (Géographe, IRMa) Lire l'article...</p>

ANNEXE 3

LISTE DE STRUCTURES QUI ONT MIS EN ŒUVRE DES ACTIONS D'INFORMATION PREVENTIVE INTERESSANTES

ORGANISME	CONTACT	ACTION / PROJET	OBSERVATIONS	LIEN WEB
EPTB Seine Grands Lacs	M. Frédéric GACHE Directeur adjoint 01 44 75 29 46 / 06 23 24 86 68 frederic.gache@seinegrandslacs.fr	Dispositif EPISEINE	Une stratégie complète d'information préventive et de responsabilisation des acteurs locaux pour faire face aux inondations	https://episeine.fr/
Grenoble Alpes Métropole	M. BOUDIERES Vincent Responsable de la mission risques 04 57 38 50 77 / 06 70 23 74 07 vincent.boudieres@grenoblealpesmetropole.fr	Plan de communication non-institutionnel sur les risques majeurs	Dépasser la connaissance par un plan de communication non institutionnel, participatif et de terrain	https://www.grenoblealpesmetropole.fr
MIIAM	Mme Ghislaine Verrhiest-Leblanc (MIIAM) 04 88 22 63 90 / 06 03 71 86 31 ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr	Dispositif MIIAM	Mise en œuvre d'une stratégie de prévention au risque d'inondation sur l'Arc Méditerranéen	http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/inondations-arc-mediterraneen-r2225.html
C-PRIM Centre Pyrénéen Risques Majeurs	Mme Oriane GUILHOT Tel : 06.26.43.33.35 / contact@c-prim.org	Maison de la Connaissance du Risque Sismique	Un centre d'information et des actions d'appui aux territoires	https://www.c-prim.org/
SAGYRC	M. Thibault HOURS – SAGYRC Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron 04 37 22 11 55 - contact@sagyr.fr	Immersion virtuelle dans une crue centennale de l'Yzeron	Vidéo avec inondation simulée sur le territoire	https://www.cerema.fr/system/files/documents/2020/12/2-1_sagyr.pdf
Communauté de communes Océan Marais de Monts	Mme Manon Brohan 06 42 93 40 67 exposition@omdm.fr	Les risques littoraux : êtes-vous bien préparés ?	Exposition interactive sur les risques littoraux	https://www.oceanmaraisdemonts.fr/Environnement-Dechets/A-la-Une/Exposition-Les-risques-littoraux-etes-vous-bien-prepares
MIIAM & IFFORME	Mme Ghislaine Verrhiest-Leblanc (MIIAM) 04 88 22 63 90 / 06 03 71 86 31 ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr & Mme Evelyne ALLAIN (IFFORME) 0144720625 - evelyne.allain@iffo-rme.fr	Concours « Mouille Ta Plume ! »	Sensibiliser les jeunes des établissements scolaires de l'arc méditerranéen aux épisodes de pluies intenses et au risque d'inondation	http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/appels-a-contributions-mouille-ta-plume-r2252.html https://www.iffo-rme.fr/support/mouille-ta-plume-edition-francilienne

CPIE Littoral basque	M. Alistair Brockbank - 0559203720 cpielittoralbasque.sig@hendaye.com	Arriskua	Croiser arts et sciences pour accompagner les lycéens vers une culture du risque et résilience	https://larretxea.cpie-littoral-basque.eu/projets/arriskua
BORELLY	Mme Audrey Borelly - 06.31.33.17.52. audreyborelly@orange.fr	« Accords Mineurs pour Risques Majeurs »	Pièce de théâtre-forum (participatif) suivi d'un atelier-débat créatif	
IFFO-RME	Mme Evelyne ALLAIN (IFFORME) 0144720625 evelyne.allain@iffo-rme.fr	Village « PLOUF » et actions associées	L'action PLOUF prend la forme d'un village-forum, où les participants sont sensibilisés aux inondations, à la prévention mais également aux comportements à adopter en cas de crue. Cette action se décline sur différents territoires	https://www.iffo-rme.fr/support/plouf-et-si-ma-maison-avait-les-pieds-dans-leau
Collectif La Folie Kilomètre	La Folie Kilomètre 14 Boulevard Guigues - 13015 MARSEILLE collectif@lafoliekilometre.org 09 54 89 34 74	(UNE NUIT)	Spectacle-expérience (immersion) autour du risque inondation - organisation dans le cadre du Plan Rhône	http://lafoliekilometre.org/accueil/travaux/une-nuit/#:~:text=Con%C3%A7u%20dans%20l'a%20continuit%C3%A9%20du,l'ensemble%20du%20bassin%20rhodanien
Université Grenoble Alpes & Laboratoire PACTE	Mme Elise BECK Elise.Beck@univ-grenoble-alpes.fr 0476822064	"Sain et sauf ?"	Mise en situation théâtralisée pour sensibiliser aux risques naturels et évaluer l'impact de l'information préventive	https://www.pacte-grenoble.fr/actualites/sain-et-sauf-0
SPPPY – SPIRAL	Mme Corinne THIEVENT Chargée de mission SPPPY corinne.thievent@developpement-durable.gouv.fr 04/76/69/34/46 M. Guillaume BREJASSOU – SPIRAL (DREAL) guillaume.brejassou@developpement-durable.gouv.fr 04 72 44 12 05 - 07 64 38 99 72	Campagne régionale PPI « Les Bons Réflexes »	Campagne de diffusion de livrets d'information à l'échelle de la région et actions « durables » d'information	http://www.lesbonsreflexes.com/

Université Grenoble Alpes & Laboratoire PACTE	Mme Odile Plattard odileplattard@gmail.com 06 86 06 33 23	Atelier de sensibilisation	Atelier de sensibilisation de publics scolaires aux risques majeurs (avec un lien à l'architecture)	http://www.irma-grenoble.com/01actualite/01articles_afficher.php?id_actualite=692
MIIAM & IRMa	Mme Ghislaine Verrhiest-Leblanc (MIIAM) 04 88 22 63 90 / 06 03 71 86 31 ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr M. GOMINET Sébastien (IRMa) Sebastien.gominet@irma-grenoble.com 04 76 47 73 73	Clips « bons comportements »	Réalisation et diffusion de clips vidéo « chocs » sur les bons comportements en cas d'inondation	http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/clips-chocs-2019-bons-comportements-inondation-arc-a12188.html https://www.youtube.com/watch?v=NV2X2JKW5N0&list=PLgkJZnXmmod28JoQlag4S_TzUROheYk_U
CROIX-ROUGE	Plate-forme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien – PIROI – Croix-Rouge 02 62 53 08 92 piroi@croix-rouge.fr	PIROI	Actions d'information des populations dans le cadre du PIROI <i>Ex :</i> le projet Paré Pas Paré	https://piroi.croix-rouge.fr/
Ecole des Mines de Saint-Etienne	M. Eric PIATYSZEK – EMSE piatyszek@emse.fr	PROJET PRECISION « Cit'In Crise »	Mise en place d'un jeu de simulation de gestion de crise destiné au grand public – Déploiement de l'action sur le territoire	https://citincrise.mines-stetienne.fr/
Ville de Saint-Etienne	M. David RODIER Direction Police et Sécurité Civile Municipales Ville de Saint-Etienne david.rodier@saint-etienne.fr 04 77 48 54 21	DICRIM interactif et cartographie des risques par la Ville de Saint-Etienne	Mise en place d'un afficheur de la cartographie des risques sur le site de la Ville (cartographie interactive)	https://www.saint-etienne.fr/extrasig/intra_wm/applis/Dicrim/Dicrim.php?mode=inondation https://www.saint-etienne.fr/votre-mairie/risques-majeurs/quels-sont-les-risques-majeurs-%C3%A0-saint-etienne
DDT 06	M. Stéphane LIATAUD – DDT 06 stephane.liataud@alpes-maritimes.gouv.fr 04 93 72 74 17	Plan séisme de la DDT06	Mise en œuvre d'actions diversifiées en matière de prévention des risques sismiques dont des actions d'information préventive	X

<p>CCSTI de Chambéry « Galerie Eureka »</p>	<p>04 79 60 04 25 galerie.eureka@ccsti-chambery.org</p>	<p>Exposition permanente sur la montagne</p>	<p>Exposition permanente sur la montagne qui aborde de nombreux sujets donc les risques – Permet une diffusion ludique et large public de connaissances en matière de risques</p>	<p>https://www.amcsti.fr/fr/membres/galerie-eureka-ccsti-de-chambery/</p>
<p>Compagnie essentiel éphémère</p>	<p>09 54 09 23 93 info@essentielephemere.fr</p>	<p><i>Spectacle :</i> Oui, mais si ça arrivait...</p>	<p>Spectacle de sensibilisation aux risques à destination des jeunes publics</p>	<p>https://www.youtube.com/watch?v=vq3xyVjYTi0&feature=youtu.be http://www.essentielephemere.fr/page-11/page-12/</p>
<p>PARN</p>	<p>Pôle Alpin d'études et de recherche pour la prévention des Risques Naturels 04 76 63 51 36 - 04 76 63 51 33 risknat@univ-grenoble-alpes.fr</p>	<p>Cartographie 3D participative sur les aléas naturels et les vulnérabilités pour le dialogue territorial sur les risques</p>	<p>Cartographie participative qui vise à une meilleure culture du risque</p>	<p>https://risknat.org/cartographie-3d-participative-girn-dialogue-territorial-sur-les-risques-naturels/ https://risknat.org/wp-content/uploads/2020/10/Participatory_3D_Risk_Mapping_Examples_PARN_2020.pdf</p>
<p>Astérisques consultants & Ville d'Albertville</p>	<p>M. Olivier CARTIER-MOULIN olivier.cartier@asterisques-consultants.com 06 62 32 01 86 Service Prévention de la Ville d'Albertville 04 79 10 43 23 risques@albertville.fr</p>	<p>Les Pauses Risques</p>	<p>Un format de réunions publiques d'information sur les risques plus ludique et participatif</p>	<p>https://www.albertville.fr/avec-les-pauses-risques/?fbclid=IwAR30OpFXQbQSSC_wRumm4vOdevzcocp43fM1GyQdrF87lsu1pXtvBz16a14</p>

ANNEXE 4
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET DOCUMENTAIRES AU SUJET DE L'INFORMATION PREVENTIVE

AUTEUR(S)	DATE	CONTACT	TYPE	TITRE / REVUE	OBJET DE LA REFERENCE	LIEN WEB
DICRIM – DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS						
Johnny DOUVINET et al.	2013	Université d'Avignon johnny.douvinet@univ-avignon.fr 04 90 16 25 16	Article scientifique	L'information sur les risques majeurs à l'échelle communale <i>Occurrence et facteurs explicatifs du DICRIM, un outil préventif sous-utilisé</i> Dans : Cybergegeo	Analyse de facteurs de « blocage » à la réalisation des DICRIM et analyse de la qualité des DICRIM – Etude menée sur plusieurs départements	https://journals.openedition.org/cybergegeo/26112?lang=en
Laetitia FERRER	2018	letti.ferrer@gmail.com	Thèse	Evaluation de l'efficacité de l'information préventive sur les risques majeurs destinée au Grand Public : <i>Application au DICRIM</i>	Performance du DICRIM, analyse de sa conformité réglementaire, représentation des citoyens et élus	https://scanr.enseignementsup-recherche.gouv.fr/publication/these2018A_IXM0207
IRMa	2008	<i>Voir IRMa</i>	Guide	Élaboration d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) interactif pour la ville de Saint-Etienne <i>Guide de recommandations</i>	Recommandations pour élaborer un DICRIM interactif (web) à partir de l'expérience stéphanoise	http://www.irma-grenoble.com/PDF/05documentation/rapports_irma/GUIDE_14_2_12_version_definitive.pdf
Aymeric LUNEAU	2008	<i>Voir IRMa</i>	Mémoire de Master	Le DICRIM a-t-il transformé les risques chez les Allevardins ? <i>Savoirs et représentations sociales sur le milieu allevardin</i>	Perception des risques à la suite de la diffusion du DICRIM	http://www.irma-grenoble.com/PDF/actualite/articles/Allevard_enquete2_rapport_final.pdf

AUTEUR(S)	DATE	CONTACT	TYPE	TITRE / REVUE	OBJET DE LA REFERENCE	LIEN WEB
DICRIM – DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (SUITE)						
Élisabeth CHESNEAU et al.	2014	ISTHME Université de Saint-Etienne ÉtienneElisabeth.chesneau@univ-st-etienne.fr	Article scientifique	Cartographie interactive historique pour informer sur les risques : application avec le DICRIM de la Ville de Saint-Étienne Développement durable et territoires Vol. 5, n°3 Décembre 2014		https://journals.openedition.org/developpementdurable/10597#citedby
IRMa	2013	IRMa	Dossier web	Dossier thématique de l'IRMa : DICRIM et information préventive	Dossier thématique sur l'information préventive et le DICRIM – Dossier datant de plusieurs années	http://www.irma-grenoble.com/05documentation/04dossiers_chronologie.php?id_DT=15
Laetitia FERRER et al.	2016	letti.ferrer@gmail.com	Article scientifique	Un homme averti en vaut-il toujours deux ? Efficacité de l'information préventive relative aux risques <i>20e Congrès de maîtrise des risques et de sûreté de fonctionnement</i>	Evaluation de l'efficacité d'une communication – Application au DICRIM	https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01541712/document
LES REPERES DE CRUE						
Alexis METZGER et al.	2018	ALEXIS METZGER alexis.metzger@ens.fr	Article scientifique	Entretenir la mémoire des inondations via les repères de crue ? Développement durable et territoires Vol. 9, n°3 Novembre 2018		https://journals.openedition.org/developpementdurable/12937
IAL – INFORMATION ACQUEREURS LOCATAIRES						
IRMa (et divers auteurs)	2007	Voir IRMa	Revue	Risques Infos n°18 de l'IRMa : L'information des acquéreurs et locataires d'un bien immobilier : enjeux, mise en œuvre et limites		http://www.irma-grenoble.com/06publications/01publications_risquesinfos_sommaire.php?id_risquesinfos=18

AUTEUR(S)	DATE	CONTACT	TYPE	TITRE / REVUE	OBJET DE LA REFERENCE	LIEN WEB
IAL – INFORMATION ACQUEREURS LOCATAIRES (suite)						
Amélie MAUROUX	2015	FAERE amelie.mauroux@ensae.fr	Rapport	L'information préventive améliore-t-elle la perception des risques ? <i>Impact de l'Information Acquéreur Locataire sur le prix des logements</i>		http://faere.fr/pub/WorkingPapers/Mauroux FAERE WP2015.17.pdf
Amélie MAUROUX	2015	amelie.mauroux@ensae.fr	Article scientifique	Exposition aux risques naturels et marchés immobiliers <i>Revue d'économie financière (N° 117)</i>		https://www.cairn.info/revue-d-economie-financiere-2015-1-page-91.htm
DISPOSITIFS D'INFORMATION SUR LE RISQUE INONDATION						
CEPRI	2013	info@cepri.net 02 38 21 15 22	Guide	Sensibiliser les populations exposées au risque d'inondation : Comprendre les mécanismes du changement de la perception et du comportement GUIDE DU CEPRI		https://www.cepri.net/tl_files/pdf/guide%20sensibilisation.pdf
EPTB Seine Grands Lacs (divers auteurs)	2020	EPTB Seine Grands Lacs M. Frédéric GACHE 01 44 75 29 46 06 23 24 86 68 frederic.gache@seinegrandslacs.fr	Article de revue	<i>EPISEINE :</i> <i>Sensibiliser au risque inondation de la seine et de la marne les populations d'Ile-de-France ?</i> Revue Risques Infos n°41 – IRMa	Présentation du dispositif EPISEINE	http://www.irma-grenoble.com/PDF/risques_infos/N41/41article01.pdf
Johnny DOUVINET	2020	Université d'Avignon johnny.douvinet@univ-avignon.fr 04 90 16 25 16	Livre	ALERTER LA POPULATION FACE AUX CRUES RAPIDES : Compréhension et évaluation d'un processus en mutation Editions QUAE – Collection Synthèses	Alerte de la population pour les crues à cinétique rapide – Poser le problème et proposer des solutions	https://www.quae.com/produit/1637/9782759231645/alerter-la-population-face-aux-crues-rapides

AUTEUR(S)	DATE	CONTACT	TYPE	TITRE / REVUE	OBJET DE LA REFERENCE	LIEN WEB
DISPOSITIFS D'INFORMATION SUR LE RISQUE INONDATION (suite)						
Gaëtan PALKA et al.	2016	Université de Tours gaetan.palka@univ-tours.fr	Article scientifique	Amélioration de la cartographie du risque d'inondation par l'intégration des besoins et préférences des destinataires		http://www.lefcf.fr/new/articles/227-article-16.pdf
La Folie Kilomètre	2019	La Folie Kilomètre collectif@lafoliekilometre.org 09 54 89 34 74	Article de revue	UNE NUIT : <i>Une aventure artistique autour du risque inondation</i> Revue Risques Infos n°39 – IRMa	Présentation du projet « UNE NUIT »	http://www.irma-grenoble.com/PDF/risques_infos/N39/39a_rtitle01.pdf
Julien LANGUMIER	2011	DREAL ARA – Mission Rhône julien.langumier@developpement-durable.gouv.fr	Article scientifique	« Prendre le risque de la culture pour œuvrer à la culture du risque » <i>Des projets artistiques pour sensibiliser aux inondations du Rhône</i> La Houille Blanche, N°2-2011, pp. 35-41		https://www.shf-lhb.org/articles/lhb/abs/2011/02/lhb2011016/lhb2011016.html !
INFORMATION PREVENTIVE SUR LES RISQUES INDUSTRIELS						
Sandrine GLATRON & Elise BECK	2010	sandrine.glatron@live-cnrs.unistra.fr Elise.Beck@univ-grenoble-alpes.fr	Article scientifique	Information préventive et représentations des risques industriels par les Mulhousiens <i>M@ppemonde</i>	Enquête d'opinion et analyse sur la perception des risques industriels à Mulhouse	https://www.researchgate.net/publication/46016087_Information_preventive_et_representations_des_risques_industriels_par_le_Mulhousiens
SPPPY - SPIRAL et APORA	2020	SPPPY – SPIRAL – APORA <i>Voir IRMa</i>	Article de revue	Principaux enseignements de la campagne d'information des populations réalisée en 2018 <i>Revue Risques Infos n°41 – IRMa</i>	Bilan et enseignements de la dernière campagne PPI de 2018 (information)	http://www.irma-grenoble.com/PDF/risques_infos/N41/41a_rtitle02.pdf

AUTEUR(S)	DATE	CONTACT	TYPE	TITRE / REVUE	OBJET DE LA REFERENCE	LIEN WEB
INFORMATION PREVENTIVE SUR LES RISQUES INDUSTRIELS (suite)						
Justine FENET et Éric DAUDE	2020	Normandie Université JUSTINE FENET justine.fenet@univ-rouen.fr ÉRIC DAUDÉ eric.daude@cnr.fr	Article scientifique	La population, grande oubliée des politiques de prévention et de gestion territoriales des risques industriels : Le cas de l'agglomération rouennaise Cyberge	Risques industriels à Rouen (secteur PPI) et perception des risques par les riverains (et autres publics)	https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02470615/document
Philippe TESTARD-VAILLANT	2020	Philippe TESTARD-VAILLANT Journaliste scientifique	Article web	Accidents industriels, catastrophes naturelles... la société face au risque <i>Le Journal du CNRS</i>	Perception du risque par les rouennais	https://lejournald.cnrs.fr/articles/accidents-industriels-catastrophes-naturelles-la-societe-face-au-risque
SENSIBILISATION DU PUBLIC PAR LA SIMULATION OU LES JEUX SERIEUX						
FREALLE N. et al.	2019	Ecoles des Mines de Saint-Etienne et autres laboratoires Mme Noémie FREALLE noemie.frealle@gmail.com	Article scientifique	Un simulateur de gestion de crise inondations pour les citoyens : Application aux riverains du Rhône	Mise en place du simulateur ouvert aux citoyens : Cit'In Crises dans le cadre du projet « PRECISION »	https://hal-emse.ccsd.cnrs.fr/emse-02484318/file/un-simulateur-de-gestion-de-crise%20%281%29.pdf
Marion AMALRIC et al.	2017	marion.amalric@univ-tours.fr 0247361527	Article scientifique	Sensibiliser au risque de submersion marine par le jeu : faut-il qu'un jeu soit spatialement réaliste pour être efficace <i>Sciences du jeu - 8 2017</i>		https://journals.openedition.org/sdj/859
Franck TAILLANDIER	2017	Université de Bordeaux franck.taillandier@u-bordeaux.fr	Replay d'une conférence	SPRITE <i>Un jeu sérieux pour l'enseignement de la gestion des risques naturels à l'Université de Bordeaux</i>		http://portail-video.univ-lr.fr/SPRITE-un-jeu-serieux-pour-l

AUTEUR(S)	DATE	CONTACT	TYPE	TITRE / REVUE	OBJET DE LA REFERENCE	LIEN WEB
SENSIBILISATION DU PUBLIC PAR LA SIMULATION OU LES JEUX SERIEUX (suite)						
Franck TAILLANDIER et al.	2020	Université de Bordeaux franck.taillandier@u-bordeaux.fr	Article scientifique	SPRITE <i>Un modèle de simulation participative pour la sensibilisation au risque de submersion marine sur l'île d'Oléron</i> AJCE - Special Issue – Vol 34		file:///C:/Users/Benoit%20Sapet/Downloads/1257-Anonymized%20manuscript-4179-1-10-20200324.pdf
EVALUATION DES DISPOSITIFS D'INFORMATION PREVENTIVE						
CGEDD CGAAER	2013	X	Rapport d'évaluation	Rapport CGEDD & CGAAER <i>Évaluation des dispositions visant à l'information préventive des citoyens vis-à-vis des risques naturels auxquels ils peuvent être exposés</i>	Analyse et étude des dispositions existantes (entretiens, enquêtes, étude bibliographique ...) puis formulation de propositions à destination de la DGPR	https://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Affaires-0007656
RISQUES DIVERS – SUJETS DIVERS						
Audrey BORELLY	2019	06.31.33.17.52 audreyborelly@orange.fr	Thèse	Comment mesurer l'influence de l'information préventive sur les risques majeurs ? L'intérêt de la mise en situation sur maquette	Etat de l'art sur l'information préventive et réalisation de maquettes pour la sensibilisation aux risques et analyse des réactions	https://hal.inria.fr/teI-02271538/
IRMa (et divers auteurs)	2010	Voir IRMa	Revue	Risques majeurs : <i>Quels comportements adopter ?</i> Risques Infos n°26 de l'IRMa	Information préventive & comportements à adopter	http://www.irma-grenoble.com/06publications/01publications_risquesinfos_sommaire.php?id_risquesinfos=26
Jean-Christophe BLESIOUS	2013	Jean-Christophe Blesius Université de Paris-Est jc.blesius@gmail.com	Article scientifique	Discours sur la culture du risque, entre approches négative et positive. Vers une éducation aux risques ? Étude comparée du Québec et de la France Géographie et cultures - 88 2013		https://journals.openedition.org/gc/3141

AUTEUR(S)	DATE	CONTACT	TYPE	TITRE / REVUE	OBJET DE LA REFERENCE	LIEN WEB
RISQUES DIVERS – SUJETS DIVERS (suite)						
Fanny BENITEZ et al.	2020	Fanny Benitez fanny.tez@gmail.com	Article scientifique	Culture du risque cyclonique et résilience individuelle en Guadeloupe et à Saint-Martin <i>EchoGéo n°51 2020</i>		https://journals.openedition.org/echogeo/18567#authors
Marie Liégeois	2014	Chargée de mission au CPIE des Pays de l'Aisne m.liegeois@cpie-aisne.com	Article scientifique	Mémoire des catastrophes et culture du risque <i>Pour 2014/3 (N° 223)</i>		https://www.cairn.info/revue-pour-2014-3-page-89.htmUR
CEREMA (contributeurs divers)	2020	Mme Anne CHANAL 04 42 24 76 74 anne.chanal@cerema.fr	Webinaire (diaporamas et replays)	WEBINAIRE : <i>Culture du risque</i>	Différentes actions de terrain présentées et des interventions théoriques sur la culture du risque	https://www.cerema.fr/fr/actualites/culture-du-risque-citoyen-premier-acteur-sa-securite-replay
Anne PELTIER et al.		Université de Toulouse peltier@univ-tlse2.fr	Article scientifique	La mise en ligne des informations liées aux risques : Véritable outil de prévention ou alibi ? NETCOM, vol. 22 (2008), n° 3-4		https://www.researchgate.net/profile/Anne-Peltier/publication/291224445_La_mise_en_ligne_des_informations_liees_aux_risques/links/56c5c80e08ae7fd4625c58c5/La-mise-en-ligne-des-informations-liees-aux-risques.pdf
CEREMA & MIIAM	2019	Arnaud VILLATTE - CEREMA 04 42 24 71 68 arnaud.villatte@cerema.fr	Rapport	Mobilisation des réseaux sociaux pour l'information sur les inondations dans l'Arc méditerranéen : Regard et réflexions sur quelques pratiques		http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_vf.pdf
CEREMA & MIIAM	2019	Paul GUERO - CEREMA 04 42 24 79 90 paul.guero@cerema.fr	Rapport	Perception du risque inondation : <i>Analyse d'expériences et recommandations pour mener une enquête auprès des populations</i>		http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_enquete_perception_risque_inondation_arc_med.pdf
CYPRES & MIIAM	2018	CYPRES 04 42 13 01 00 msacher@cypres.org	Rapport	Rapport de synthèse : <i>Volet « inondation » des DDRM - DICRIM - PCS de l'arc méditerranéen</i>		http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_miam_volet_inondation_ddrm_dicrim_pcs.pdf